



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la  
Formation Professionnelle,

**FORCE OUVRIÈRE**

1, rue Sédillot – 67000 STRASBOURG

Tél : 06 17 33 61 57

[fnecfpfostrasbourg@gmail.com](mailto:fnecfpfostrasbourg@gmail.com)

## Déclaration des élus **Force Ouvrière** au CSA SD 2nd degré du 08 février 2024

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

Nous nous réunissons en ce jour pour préparer la rentrée 2024 dans le 2<sup>nd</sup> degré. Rentrée dont le budget a subi de nombreux rebondissements et annonces en trompe l'œil.

En application du projet de loi de finances (PLF) fondé sur une logique d'austérité budgétaire et passé sans débat et sans vote par le 49-3 à l'Assemblée nationale, il était programmé la suppression de 484 ETP (équivalent temps plein) d'enseignement pour une baisse d'effectifs attendue de 7831 élèves, soit un poste supprimé pour 16 élèves en moins.

Forcé de constater que ces suppressions de postes d'enseignants à la rentrée 2024 ôtaient toute crédibilité à son « choc des savoirs », craignant que la présentation de dotations globales insuffisantes dans les établissements ne déclenche un mouvement de protestations incontrôlable, le ministre Attal, alors encore ministre de l'Éducation Nationale, a présenté au CSA ministériel du 21 décembre un « schéma d'emploi » remanié. Dans les faits, les 484 suppressions d'emplois d'enseignants du second degré inscrites au projet de loi de finances 2024 ne sont pas annulées, mais plutôt compensées par l'apport d'emplois complémentaires à hauteur de 1058 ETP, permettant au ministre d'afficher pour le second degré une variation positive (+574 ETP) des moyens d'enseignement second degré. Ce qui n'empêche pas que 13 académies perdront des postes et que 6 ne bénéficieront d'aucune création, l'expérience montrant par ailleurs que même des dotations positives au niveau académique ou départemental peuvent se traduire par des suppressions de postes dans les établissements.

Dans le même temps où le ministre présentait son « schéma d'emploi complémentaire », il listait ses priorités pour la rentrée 2024 : acte 2 de l'école inclusive, organisation des groupes de niveaux en mathématiques et en français pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, réforme de la voie professionnelle, création de « classes prépa-lycée ». Les moyens complémentaires iront au financement de ces dispositifs, pas à l'amélioration des conditions de travail. Pour ce qui est de « remettre l'exigence à tous les étages » il faudra repasser, car les « créations de postes (permettant) de limiter le groupe des élèves les plus en difficulté à une quinzaine d'élèves » (dossier de presse du 5 décembre 2023) iront en priorité aux établissements où les élèves ont les résultats les plus faibles aux évaluations nationales, c'est-à-dire pour une bonne part en Education prioritaire. Pour les autres, ce sera groupes de niveaux ET effectifs complets !

Le ministère estime à 1 150 ETP en lettres et 1 150 ETP en mathématiques pour la mise en place des groupes de niveaux en 6ème et 5ème en mathématiques et en français. Les 574 créations de postes ne suffisent donc pas, et seront complétés par 1 500 ETP (chiffrage du ministère) libérées par l'heure de soutien en 6ème. Pas question donc de remettre l'enseignement de la technologie en 6ème qui avait été remplacée par l'heure d'approfondissement et de remédiation en mathématiques et en français. Ce dispositif est donc abandonné mais le ministre décide de l'amplifier avec toutes les heures de mathématiques et de français sur le même modèle, entérinant donc la suppression de la technologie en 6ème et réduisant encore d'une heure les heures de cours au collège. L'an dernier les postes de technologie avaient été maintenus, mais le couperet s'abattra cette année : les mesures de carte scolaire pour les professeurs vont se multiplier. Il faudrait en réalité fournir plusieurs milliers de postes supplémentaires, plus de 5 000, pour appliquer la mesure des groupes de niveau Attal. On est loin, très loin du compte !

Les réunions et discussions sur les DHG ont commencé dans les collèges, et toutes les craintes se confirment. La création des groupes de niveaux entraîne la suppression de dédoublements et contraignent les autres disciplines. Les groupes limités à 15 pour les élèves les plus en difficulté, là où ils pourront être mis en place, génèrent mécaniquement des autres groupes surchargés. Les alignements en barrette vont imposer que tous les enseignants de mathématiques et de français interviennent en même temps devant les 5ème ou les 6ème, et avec des progressions communes : les répartitions des classes vont contraindre les enseignants à prendre plus de niveaux et à se partager les 6ème et 5ème. Exit la liberté pédagogique ! Toujours plus de réunions ! Des chefs d'établissement annoncent déjà que les enseignants de français et de mathématiques ne pourront plus être professeur principal sur ces classes. Que vont donner les emplois du temps s'il faut aligner systématiquement les heures de mathématiques et français ? A ce titre, le précédent de la réforme Blanquer du lycée et de la mise en place des enseignements de spécialité laisse présager des emplois du temps désastreux. Le ministère est incapable de recruter des enseignants de français et de mathématiques.

Les groupes de niveaux en français et mathématiques, flexibles tout au long du collège, vont déstructurer les groupes classes et les emplois du temps de toutes les disciplines, sans entraîner de baisse du nombre d'élèves par classes, bien au contraire ! Au moment où l'Acte 2 de l'Ecole Inclusive, avec son concept d'« Ecole pour tous », a pour objectif de réduire encore les notifications MDPH et l'accès aux soins des élèves et aux structures spécialisées vouées à être dissoutes dans les établissements scolaires, les groupes « les plus en difficultés » risquent fort de regrouper les élèves victimes de l'inclusion systématique qui n'auront pu être affectés dans les établissements médico-sociaux, structures spécialisées et adaptées. Pour les autres enseignements, ce sera en classe entière avec des effectifs en hausse et les professeurs se débrouilleront avec ça, y compris pour gérer les effets de la stigmatisation sur les élèves « les plus en difficulté » et les conséquences sur l'ambiance de classe. La **FNEC FP-FO** revendique l'allègement des effectifs dans toutes les classes, pour toutes les disciplines, ce n'est pas le choix fait par les ministres ! Pour faire progresser les élèves, les solutions sont connues : diminution du nombre d'élèves par classe ; arrêt des suppressions de postes et création de tous les postes nécessaires ; respect du statut des professeurs et de l'enseignement disciplinaire. De manière constante, les réformes dans l'Education nationale se sont accompagnées de la remise en cause des conditions d'instruction : moins d'heures de cours, moins de groupes, moins de dédoublements, de moins en moins d'enseignement disciplinaire, moins de postes, et toujours plus d'élèves par classe ! Le ministre Attal, pas plus que la ministre Oudéa-Castéra, n'ont pour objectif de diminuer les effectifs en classe, de rétablir des groupes et des dédoublements.

**Autre point qui montre le mépris du gouvernement envers nos statuts : l'avancement à la classe exceptionnelle.**

Jusqu'à présent, deux voies d'accès différentes permettaient l'accès à la classe exceptionnelle.

La **FNEC FP-FO** n'était pas favorable à un grade d'accès fonctionnel qui signifiait que le seul exercice du métier de professeur, de CPE ou de PsyEN n'était pas jugé suffisant pour accéder à l'indice sommital de rémunération. Cependant la suppression des viviers 1 et 2 non seulement crée une inégalité de traitement entre les promouvables de 2024 et ceux des campagnes précédentes mais encore accentue le caractère discrétionnaire des décisions de l'administration. Lors de sa conférence de presse du 16 janvier 2024, le président de la République a déclaré vouloir aller plus loin. Sous prétexte d'instaurer une « rémunération au mérite » il souhaite remettre en cause le droit à carrière des fonctionnaires en laissant à la hiérarchie le soin d'accorder ou de refuser les avancements. C'est la porte ouverte à l'autoritarisme, au favoritisme, au clientélisme, voire au népotisme. Force Ouvrière syndicat du statut et de la feuille de paie s'opposera à toute mesure renforçant l'arbitraire.

De plus, les nouvelles LDG présentées au CSA ministériel en novembre 2023 et pour lesquelles Force Ouvrière a voté contre, ne font qu'aggraver l'opacité et l'arbitraire dans la gestion des carrières en supprimant le barème chiffré qui existait jusqu'alors.

**La FNEC FP-FO maintient donc l'ensemble de ses revendications :**

- le retour à un barème chiffré, l'examen par les CAP du projet des proposés et des promus comme l'exigeait la procédure avant la mise en œuvre de la loi dite de transformation de la fonction publique.
- Arrêt du dispositif « choc des savoirs »
- Rétablissement de la technologie en 6ème
- Aucune suppression de postes, création des postes nécessaires dans toutes les catégories
- Augmentation des salaires, retrait du Pacte
- Retrait de l'acte 2 de l'École inclusive, défense de l'enseignement spécialisé et adapté
- Retrait des dispositifs de SNU et de stage en entreprise

Pour la **FNEC FP-FO**,

Audrey Lages